



// LES JEUX OLYMPIQUES DE 1968 //

*UN TREMPLIN POUR L'URBANISME GRENOBLOIS...
... ET UN ACCÉLÉRATEUR DES RELATIONS VILLE / MONTAGNE*

LA PLATEFORME – 20 SEPTEMBRE 2017

*Benoît PARENT // Directeur de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG)
Dorian MARTIN // Urbaniste qualifié AURG*



1.1

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN BERNARD *// PLANIFICATION : LES ESPOIRS DÉÇUS DU PLAN JAUSSELY*

// LES ESPOIRS DÉÇUS DU PLAN JAUSSELY

Le « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » de Grenoble, dessiné par l'architecte urbaniste Léon Jaussely, approuvé le 24 avril 1925

Archives Municipales et Métropolitaine, Grenoble

- Le « plan-programme » présenté le 12 mai 1922 prévoyait notamment, **le déplacement de la gare au sud de la ville et la création de nombreux boulevards** reliant les parties anciennes aux faubourgs et aux nouveaux quartiers.
- **Une part importante de ces aménagements mettait à profit les emprises foncières militaires** que la municipalité espérait récupérer.
- **Les 200 ha. de parcs prévus en 1925 représentaient 15 % de la surface totale de la ville**, proportion jugée « extrêmement favorable » du point de vue de l'hygiène et de l'agrément.



// LES ESPOIRS DÉÇUS DU PLAN JAUSSELY

Les réalisations du « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » de Grenoble

Archives Municipales et Métropolitaine, Grenoble

Parmi les indications du plan, ont été réalisés :

- Les boulevards Joseph Vallier et Maréchal Foch,
- L'avenue Général Champon (Partie « nord » de l'Avenue Marcellin Berthelot),
- Le « parc montagnard » de la Bastille,
- Les parcs Paul Mistral (parc de l'exposition internationale de la houille blanche et du tourisme de 1925), des Champs Élysées et de de l'Île verte,
- La « trame urbaine » de l'Île Verte
- La grande bibliothèque de Grenoble.



// LES ESPOIRS DÉÇUS DU PLAN JAUSSELY

Les « Grand-Boulevard », une des réalisations du « plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension » de Grenoble

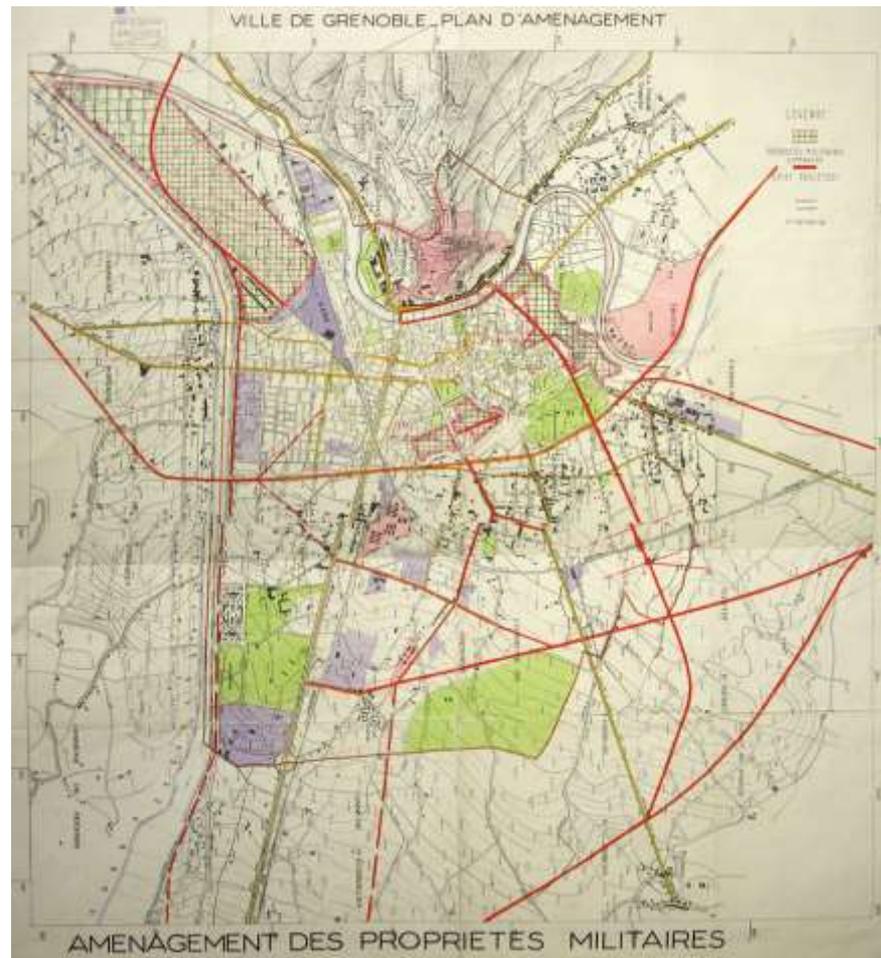
Orthophoto IGN, 1945



*Vers 1930,
Plan d'aménagement de la ville de
Grenoble*

Archives Municipales et Métropolitaine, Grenoble

- **Les plans modificatifs adoptés ultérieurement** (plan Prudhomme en 1938, plan Berrier en 1946) **abandonneront certaines des propositions** (notamment la nouvelle gare et quelques percées difficilement réalisables).
- **Toutefois, l'aménagement des « propriétés militaires » restera au cœur de la planification urbaine grenobloise.**
- **Ces deux plans resteront tous deux à l'état de projets** ; ils ne seront suivis d'aucune réalisation concrète.



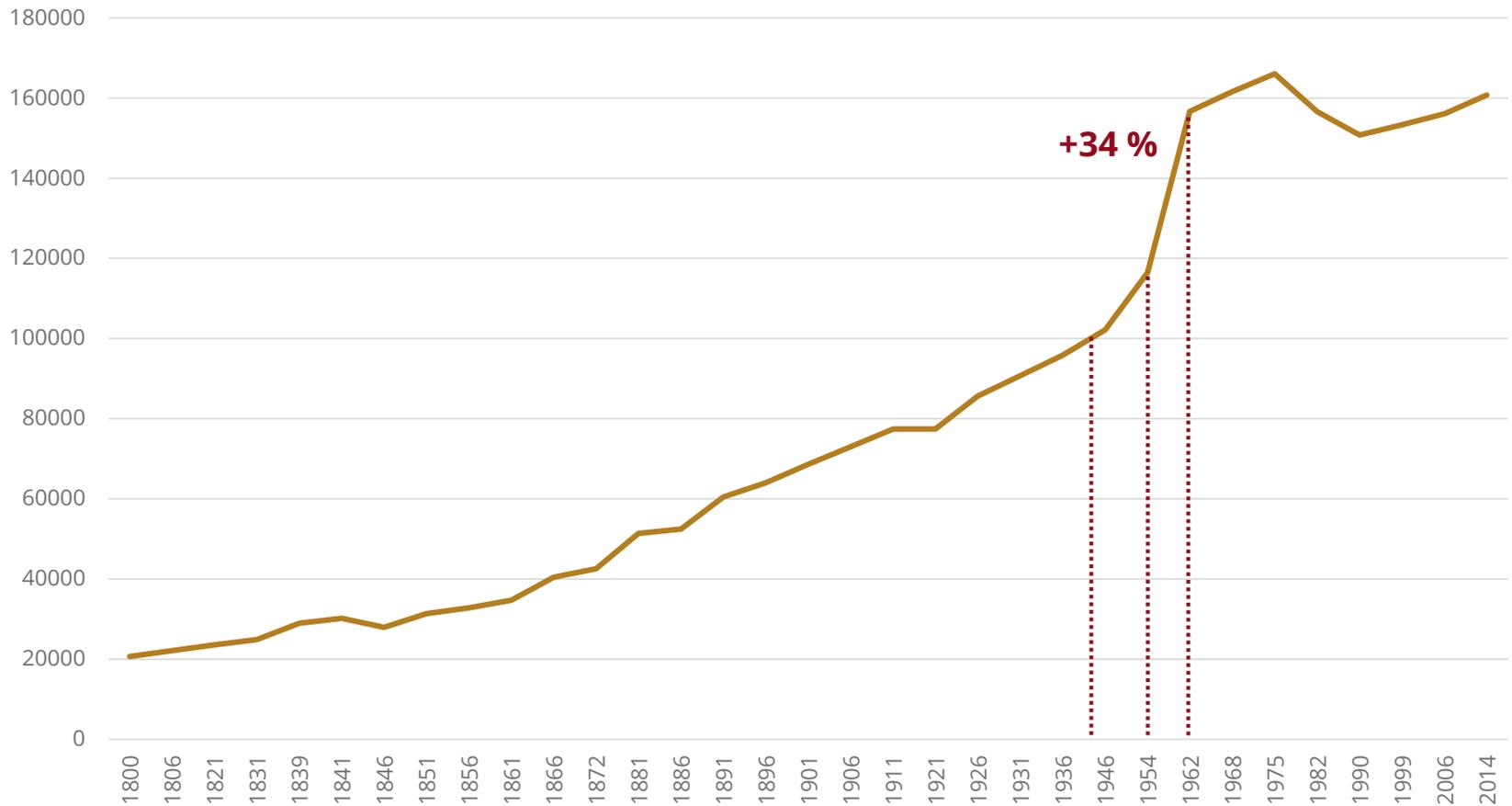
1.2

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN BERNARD *// LE BOOM DÉMOGRAPHIQUE D'UNE CITÉ EN EXPANSION*

// LE BOOM DÉMOGRAPHIQUE D'UNE CITÉ INDUSTRIELLE EN EXPANSION

Croissance démographique (1800 / 2014) pour la Ville de Grenoble

Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999 puis Insee



1.3

CONTEXTE HISTORIQUE DE L'ÉLABORATION DU PLAN BERNARD *// UN ÉNORME RETARD EN MATIÈRE D'ÉQUIPEMENTS URBAINS*

“

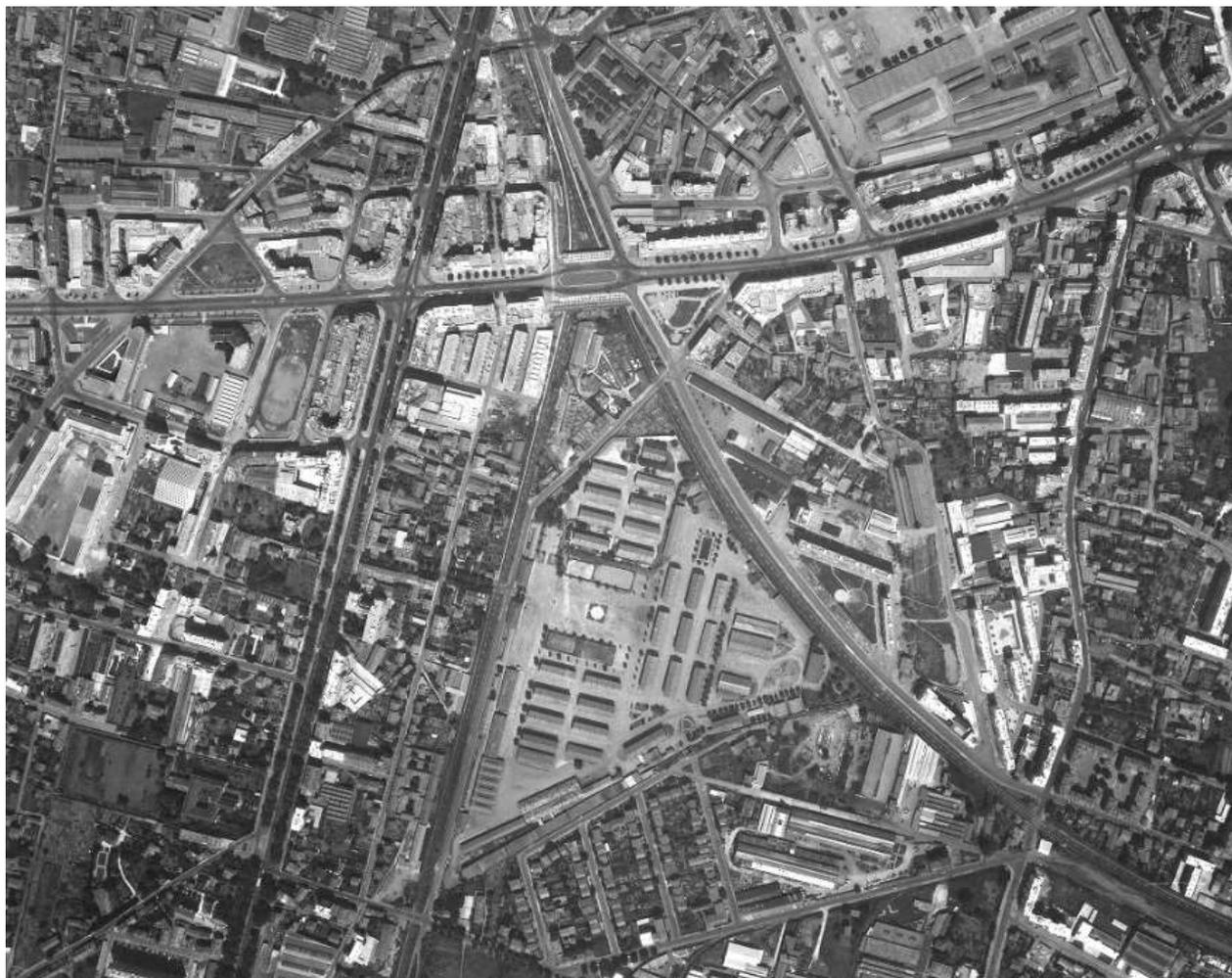
... la petite cité en pleine mutation [...] passe brusquement de l'enfance à l'âge adulte. Chaque année il s'y construit 4 000 à 5 000 logements et l'on y dénombre 6 000 voitures nouvelles.

”

Henry Bernard

*Photo aérienne
du quartier
« Capuche » en
1959*

Orthophoto IGN, 1959



*Photo aérienne
du quartier
« Perretto /
Ponsard » en
1959*

Orthophoto IGN, 1959



“

Les équipements urbains existant à Grenoble correspondent aux besoins d'une ville de 80 000 habitants, alors que les besoins sont ceux d'une agglomération de 300 000 habitants ...

”

Rapport de la Commission des équipements urbains préparatoire au V^e plan, 1964

2.1

VERS L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

// 1959 > NOUVEAU CADRE RÉGLEMENTAIRE POUR LA PLANIFICATION

“

Le plan d'urbanisme directeur trace le cadre général de l'aménagement et fixe les éléments essentiels. Il peut être complété au fur et à mesure des besoins par des plans d'urbanisme de détail portant sur certains secteurs ou quartiers...

”

(Art. 1^{er}) Décret n°58-1463 du 31 décembre 1958 relatif aux plans d'urbanisme

“

Dans les communes et agglomérations où l'importance des programmes de construction de logements rend nécessaire la création, le renforcement ou l'extension d'équipements collectifs, un arrêté du ministre de la construction peut désigner des zones à urbaniser en priorité, dont chacune doit avoir une superficie suffisante pour contenir au moins cinq cents logements, avec les édifices, installations et équipements annexes.

”

(Art. 1^{er}) Décret n°58-1464 du 31 décembre 1958 relatif aux zones à urbaniser en priorité (ZUP)

2.2

VERS L'ÉLABORATION DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME

// LES NOUVEAUX ACTEURS DE L'URBANISATION GRENOBLOISE

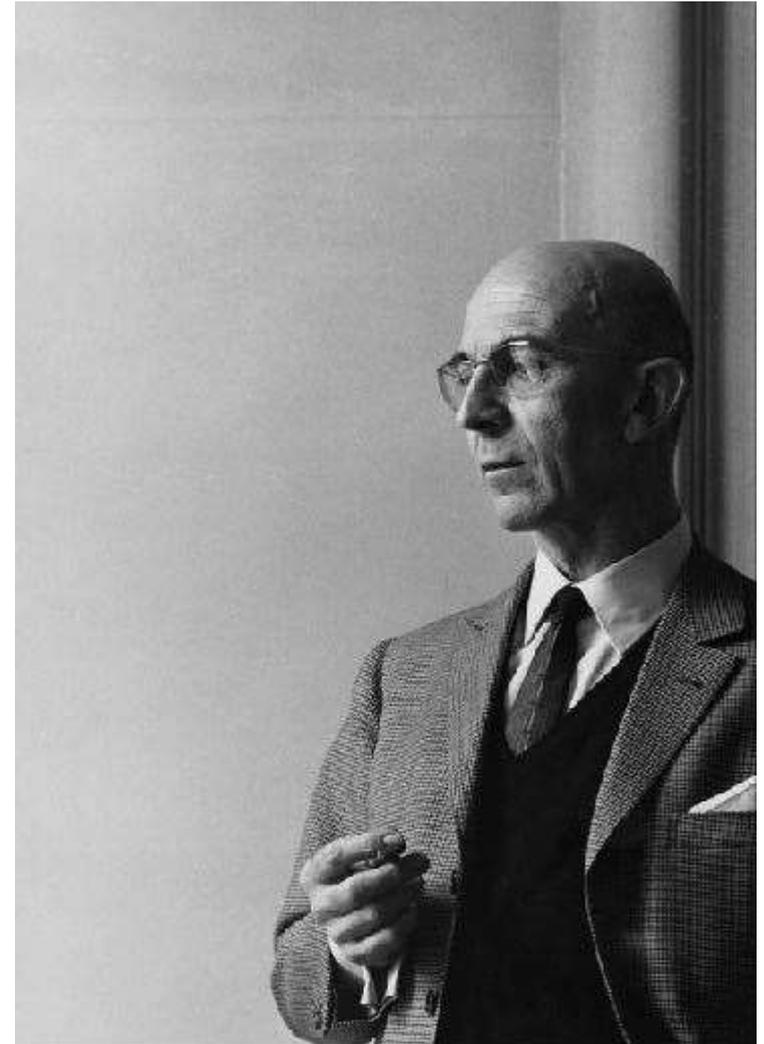
*Albert Michallon,
Maire de
Grenoble de
1959 à 1965*

*Collection musée de la
Résistance et de la
Déportation de l'Isère*



*Henry Bernard, Architecte, lauréat
du Grand Prix de Rome en 1934*

*Fonds Henry Bernard, Académie d'architecture /
Cité de l'architecture et du patrimoine / Archives
d'architecture du XX^e siècle / ADAGP*



*Ancien aérodrome
« Jean Mermoz »,
site de la ZUP de
Grenoble / Échirolles*

Collection Ville d'Échirolles



3.1

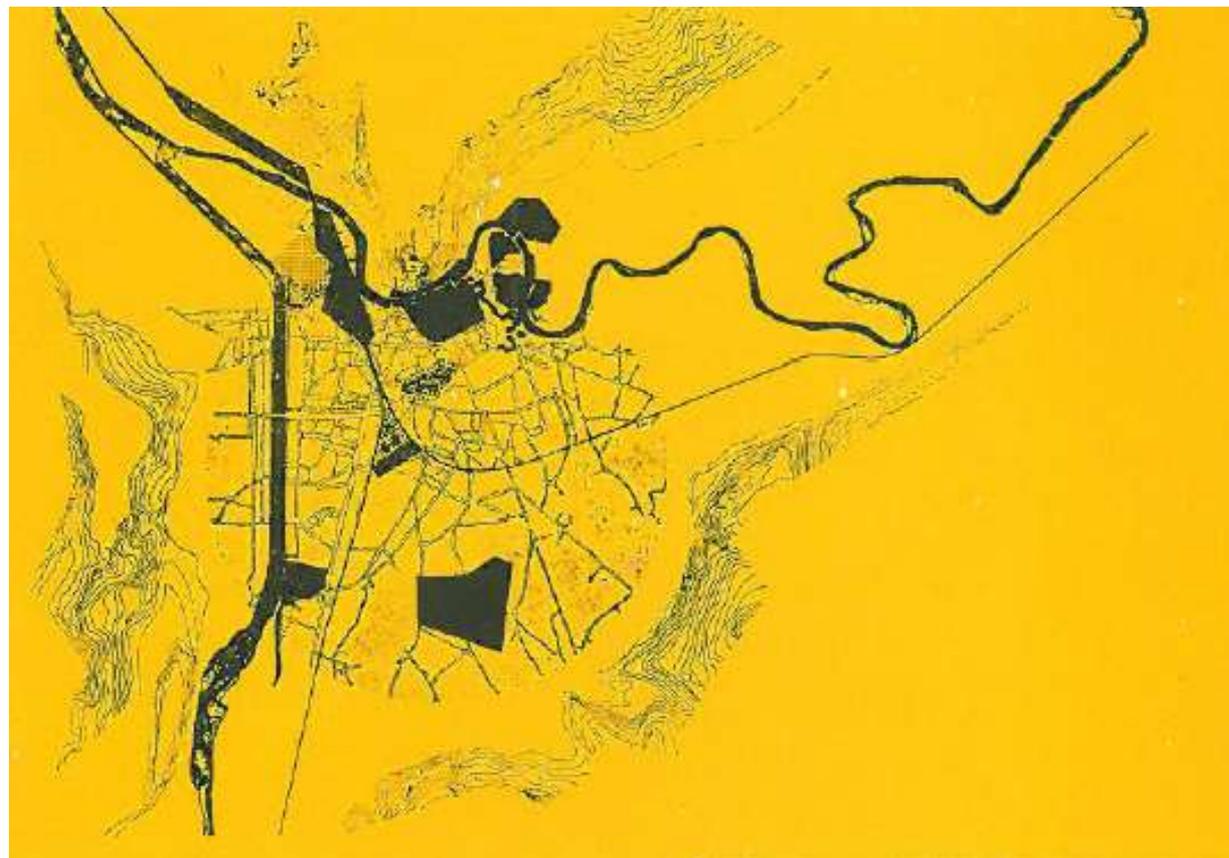
ÉLABORATION DU PLAN BERNARD *// LA VISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF*

3.1

// LA VISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

*Déverrouiller Grenoble >
Les obstacles matériels*

*Croquis Atelier Henry Bernard, revue
Urbanisme, n°80, 1963*



3.1

// LA VISION DE L'ARCHITECTE EN CHEF

*Déverrouiller Grenoble
> Les obstacles
administratifs*

*Croquis Atelier Henry Bernard, revue
Urbanisme, n°80, 1963*



13 principes d'action
ambitieux pour
apporter des
solutions
prospectives

Grand principes évoqués
dans la revue *Urbanisme*,
n°80, 1963

- 1 Désenclaver Grenoble, **faire sauter ses verrous**, construire des ponts sur la voie ferrée et les rivières.
- 2 Faire abonder son dynamisme dans les tracés d'un urbanisme cohérent, recoudre ensemble les quartiers disparates, **en faire une grande métropole des Alpes digne de ses émules d'Europe**.
- 3 Fixer une limite volontaire à l'agglomération et lui réserver, une fois ces limites atteintes, **un ou plusieurs secteurs d'extension pour l'an 2000 sous forme de villes satellites étagées sur des plateaux**.
- 4 Choisir hors les murs **de vastes secteurs pour développer l'industrie**, notamment sur l'axe Gières - Froges et à Moirans, mais aussi conserver des surfaces suffisantes dans l'agglomération pour y créer des emplois masculins et féminins dans l'industrie légère (ateliers, laboratoires) et également dans le secteur tertiaire.
- 5 Créer **un grand quartier d'affaires dans le nouveau centre urbain** en évitant la ségrégation habitat - bureaux.
- 6 Composer des quartiers à forte densité et perforer la ville d'un long ruban de verdure [...]
- 7 Protéger le site (collines, forêts, rochers, gorges) en évitant que l'agglomération, après avoir rempli la plaine, ne gravisse les pentes de proche en proche comme une maladie.
- 8 Inscrire **une résille de voies déterminant une maille favorable** au développement de quartiers homogènes ; en préciser la vocation et favoriser les nuances sans perdre de vue l'unité urbaine.
- 9 Faire évoluer la ville par paliers ; conjuguer la rénovation et la création ; réserver les options définitives sur certains quartiers - comme la vieille ville - jusqu'à ce que, tous les quartiers de l'agglomération étant bâtis à neuf, une nouvelle optique se réserve à leur sujet.
- 10 Définir **4 ou 5 secteurs opérationnels (dont la ZUP)** où soient situés les accents majeurs, à l'intérieur d'un tissu conjonctif où des directives et des servitudes plus souples ne viennent pas briser l'élan de promotion.
- 11 Doter cette ville de plaine de la tête de plan qui lui manque et qui s'impose, **en construisant le rocher de la Bastille d'une manière originale qui puisse donner à Grenoble un grand caractère**.
- 12 Inventer pour Grenoble **une architecture à la fois alpine et méditerranéenne**, y introduire la qualité, et modifier certains aspects véristes des règlements locaux.
- 13 Enfin, le 13^e principe est énoncé comme une condition :
Le dynamisme de cette ville laborieuse permet tous les espoirs, à condition que l'Administration sache remplacer à temps les règlements qui paralysent par des moyens puissants de création.

3.2

ÉLABORATION DU PLAN BERNARD

// LES GRANDS AXES DU PLAN DIRECTEUR D'URBANISME



*Le Plan Directeur en
cours d'élaboration
// l'architecte en chef
Henry Bernard
(debout) et le
directeur de l'atelier
d'urbanisme de
Grenoble André
Zanassi (accroupi)
rectifient la
maquette*

*Fonds Henry Bernard,
Académie d'architecture /
Cité de l'architecture et du
patrimoine / Archives
d'architecture du XX^e siècle /
ADAGP*



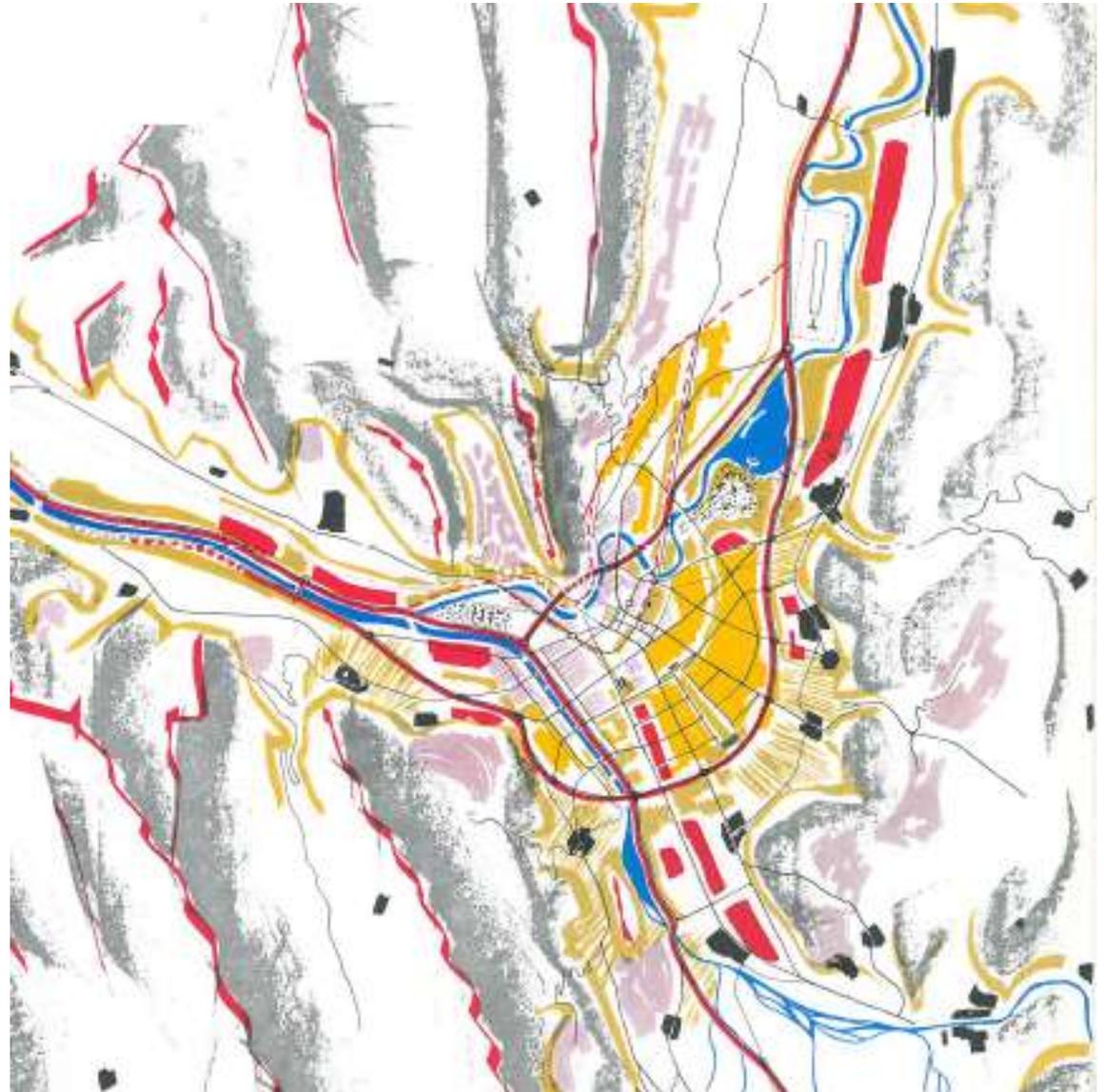
*La voirie nouvelle
dégagée du réseau
ancien conserve
l'esprit original des
voies maîtresses
de Grenoble par
un vaste tracé en
éventail centré sur
le promontoire de la
Bastille.*

*Revue Urbanisme,
n°80, 1963*



*Schéma fonctionnel du
Plan Bernard*

Revue Urbanisme, n°80, 1963



4.1

LE DEVENIR DU PLAN BERNARD

// *L'URGENCE DES JEUX OLYMPIQUES, UN FORMIDABLE ACCÉLÉRATEUR*

“

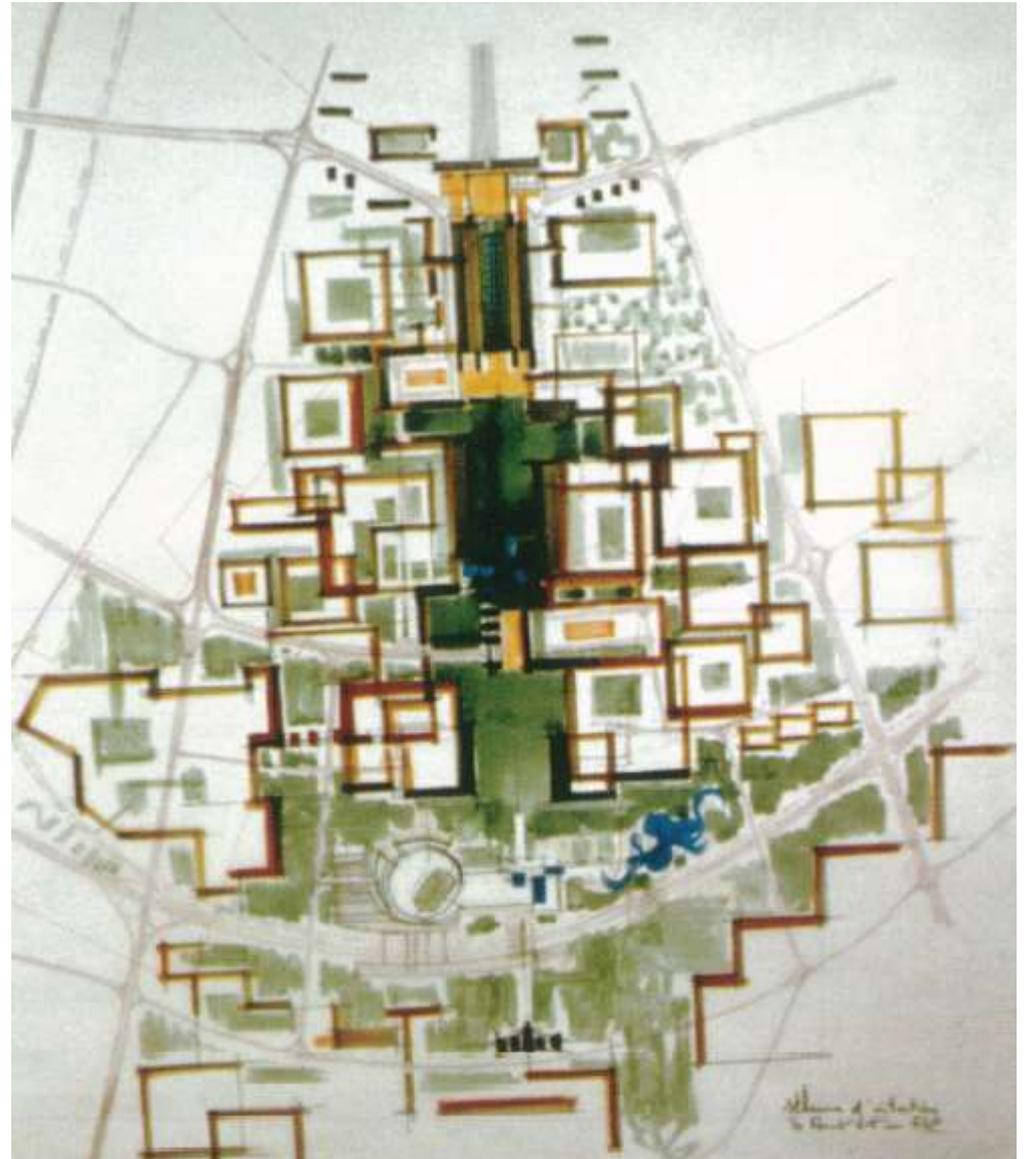
Les JO ne doivent pas servir de prétexte commode pour ruiner définitivement le plan d'urbanisme approuvé, mais au contraire servir de tremplin pour en amorcer les premières infrastructures.

”

Henry Bernard

*Le projet dessiné par Henry
Bernard pour la ZUP de Grenoble-
Echirolles*

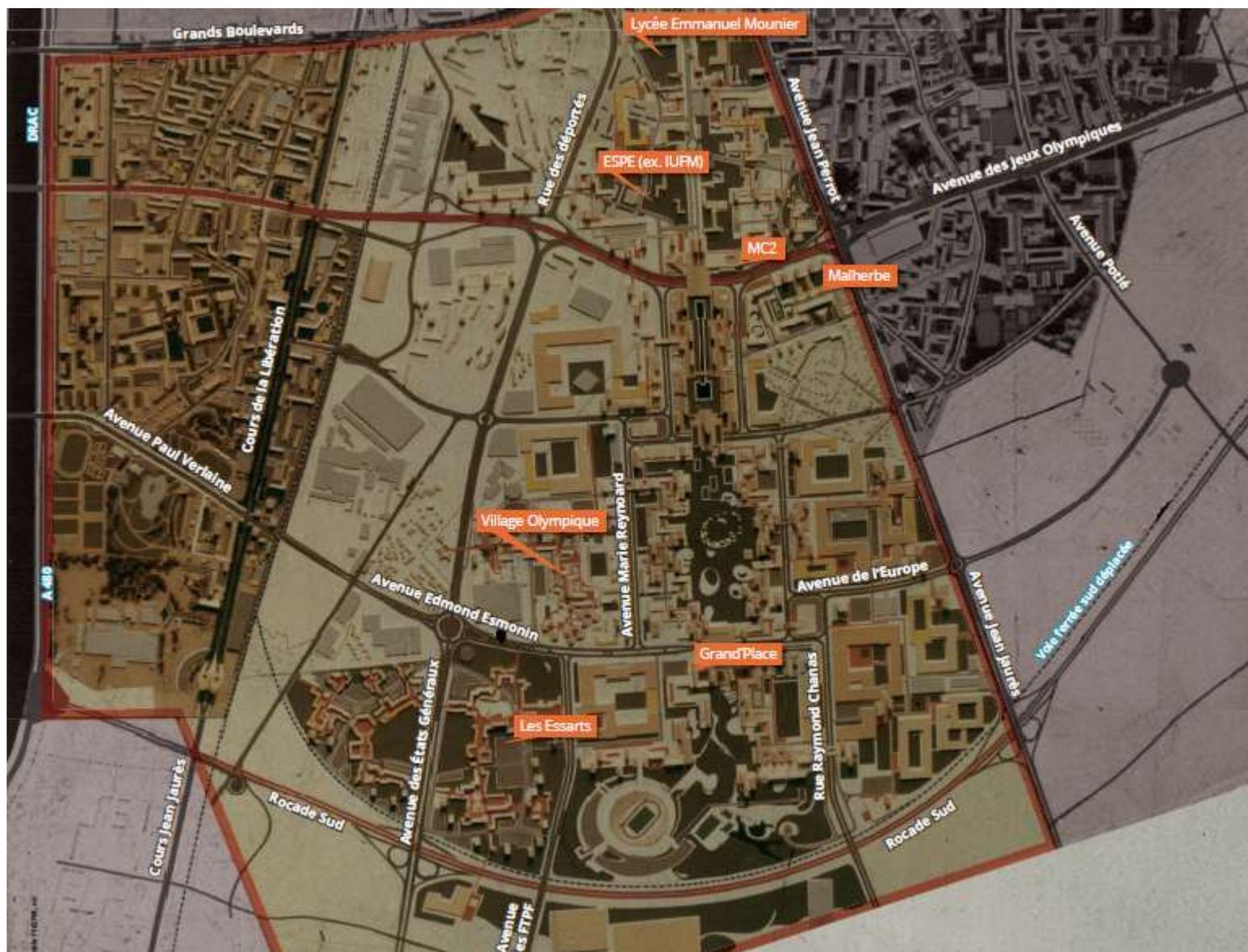
*Jacques Joly, Formes Urbaines et pouvoir local :
le cas de Grenoble des années 60 et 70, 1995
(fonds Henry
Bernard, Académie d'Architecture, Paris)*

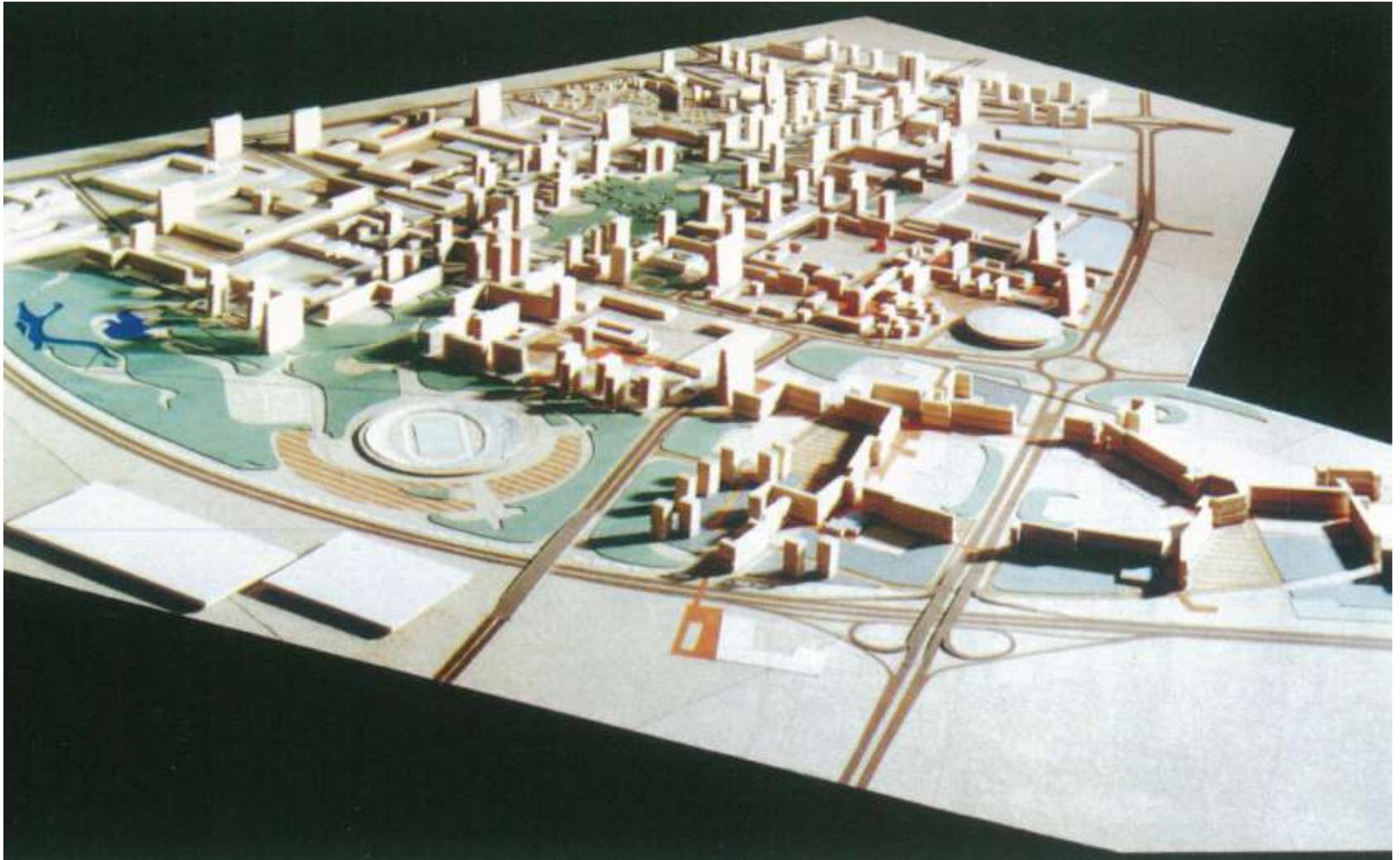


La maquette du Plan Bernard sur la commune de Grenoble (1965)

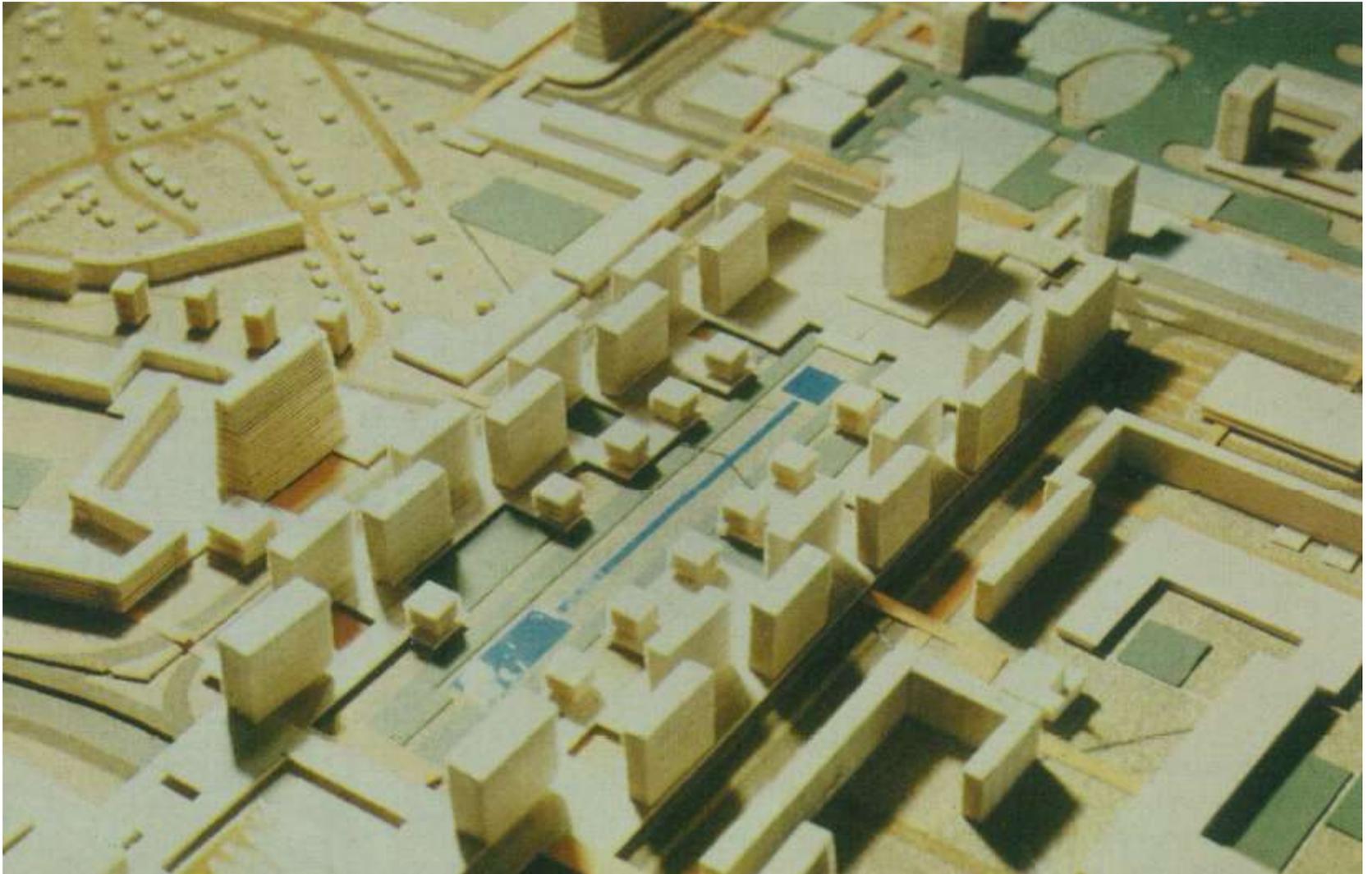
Archives AURG







*Jacques Joly, Formes Urbaines et pouvoir local : le cas de Grenoble des années 60 et 70, 1995
(archives de Henry Bernard, Académie d'Architecture, Paris)*



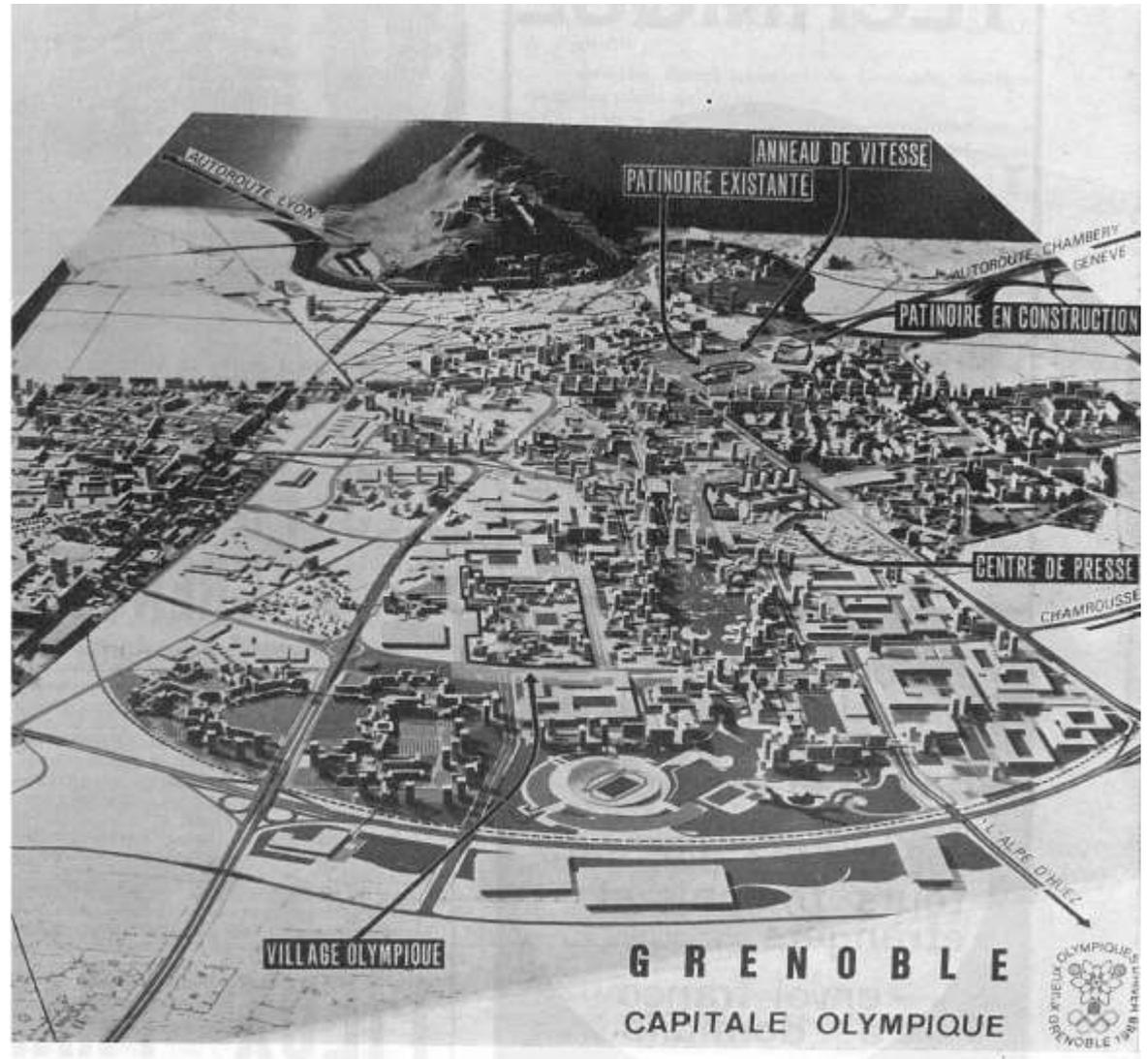
*Jacques Joly, Formes Urbaines et pouvoir local : le cas de Grenoble des années 60 et 70, 1995
(fonds Henry Bernard, Académie d'Architecture, Paris)*

4.1

// L'URGENCE DES JEUX OLYMPIQUES, UN FORMIDABLE ACCÉLÉRATEUR

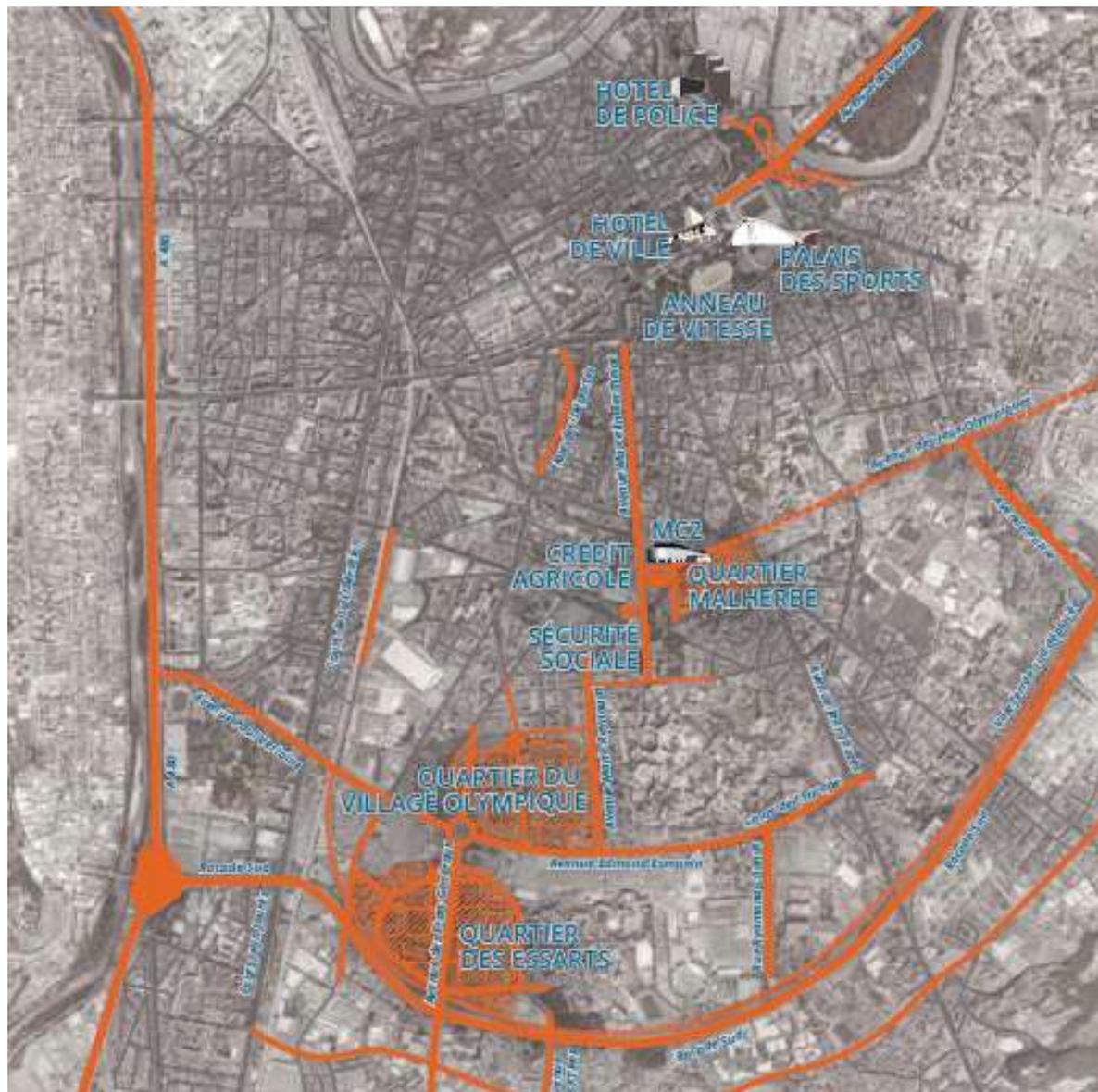
*Grenoble Capitale
olympique*

*Bâtiment Rhône-Alpes n°226,
décembre 1967*

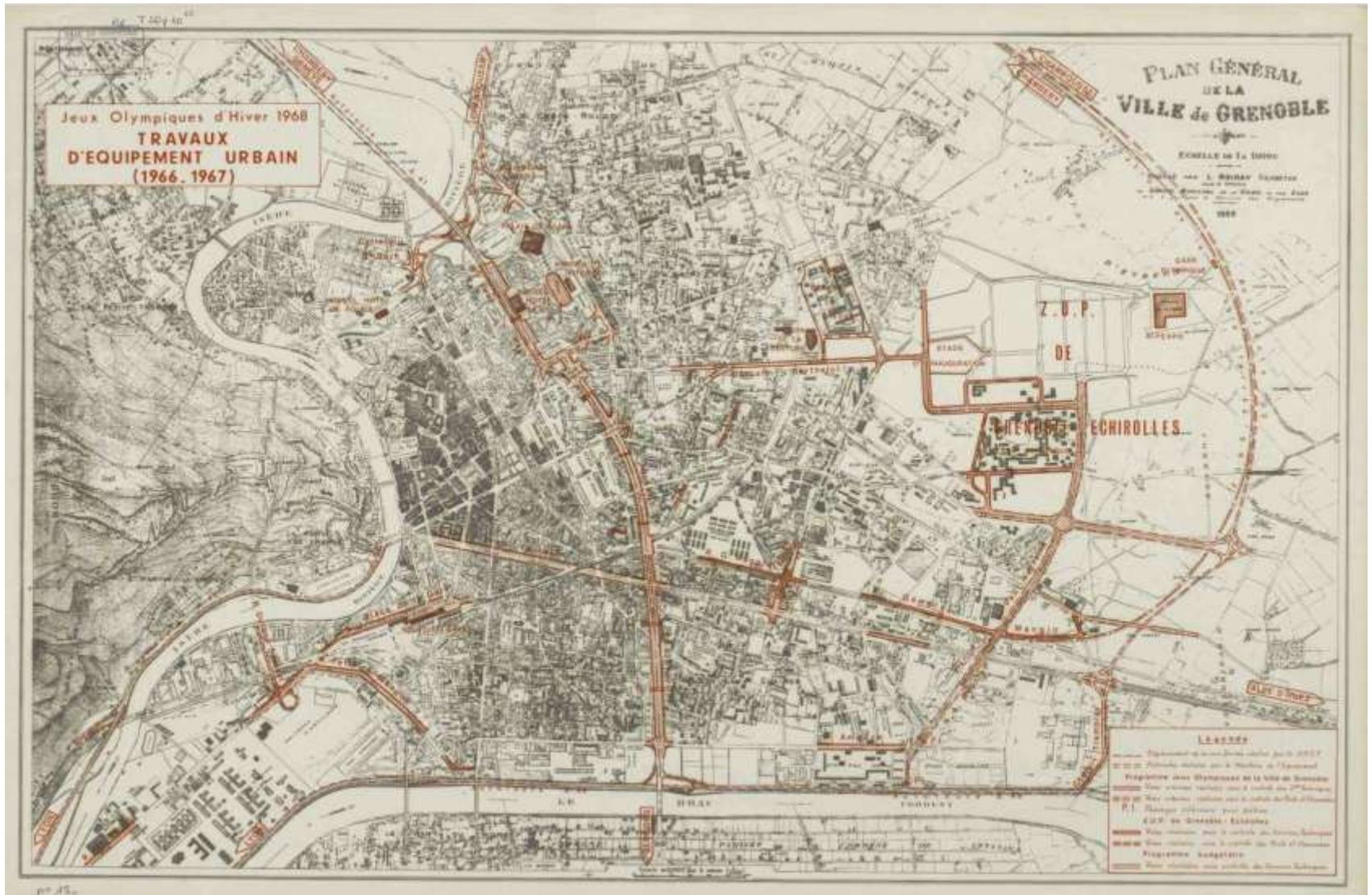


Les principales réalisations du Plan Bernard

AURG



// L'URGENCE DES JEUX OLYMPIQUES, UN FORMIDABLE ACCÉLÉRATEUR





Source : Archives municipales et métropolitaines de Grenoble

// L'URGENCE DES JEUX OLYMPIQUES, UN FORMIDABLE ACCÉLÉRATEUR



Source : Archives municipales et métropolitaines de Grenoble

Vue aérienne de Grenoble prise côté Vercors avec au premier plan l'échangeur de B 48 . Au second plan, le Village olympique, le stade de la cérémonie d'ouverture.

Collection CIO

Village Olympique en construction (1967)

Archives Municipales et Métropolitaines de Grenoble



*Nouvel Hôtel de ville de
Grenoble en construction,
Maurice Novarina, arch.
(1966)*

*Archives Municipales et
Métropolitaines de Grenoble*



*Maison de la culture,
Wogenski, arch. (1986)*

*Archives Municipales et
Métropolitaines de Grenoble*

4.2

LE DEVENIR DU PLAN BERNARD

// LA REMISE EN QUESTION PAR LA MUNICIPALITÉ DUBEDOUT

Selon la nouvelle municipalité, il est notamment nécessaire de tenir compte du tissu urbain existant et de mener préalablement à la mise en forme des études sociales, économiques, démographiques poussées. Le nouveau maire expose en août les divergences qui existent avec la vision de la nouvelle équipe :

→ sur la méthode : « *Nous croyons que la discussion entre la municipalité responsable et l'Homme de l'art doit avoir comme véritable terrain, celui d'un choix convergent et provisoire entre plusieurs formes d'avenir.* »

Le maire regrette l'absence de choix et de programmation.

→ sur la nature de la mission de l'urbaniste qui « *doit reposer sur un accord préalable entre plusieurs solutions hiérarchisées d'ossature impératives ou pouvant souffrir des variantes (...)* »

→ sur le choix d'armature urbaine, avec « *la nécessité de rompre avec le principe de radio concentricité des voies pour éviter l'aggravation de l'encombrement de la ville (...) en créant une vaste rocade concentrique venant recevoir toutes les artères nouvelles à partir de la périphérie.* »

→ sur la programmation des différentes étapes de réalisation : dont l'absence est « *une lacune s'expliquant sans doute du fait que les études indispensables (...) n'ont pas été prévues à l'origine.* »

→ et enfin, sur le respect du site et de son originalité : « *Il nous paraît indispensable que les proportions et la hauteur des immeubles respectent les perspectives offertes dans le cadre des montages.* »

4.3

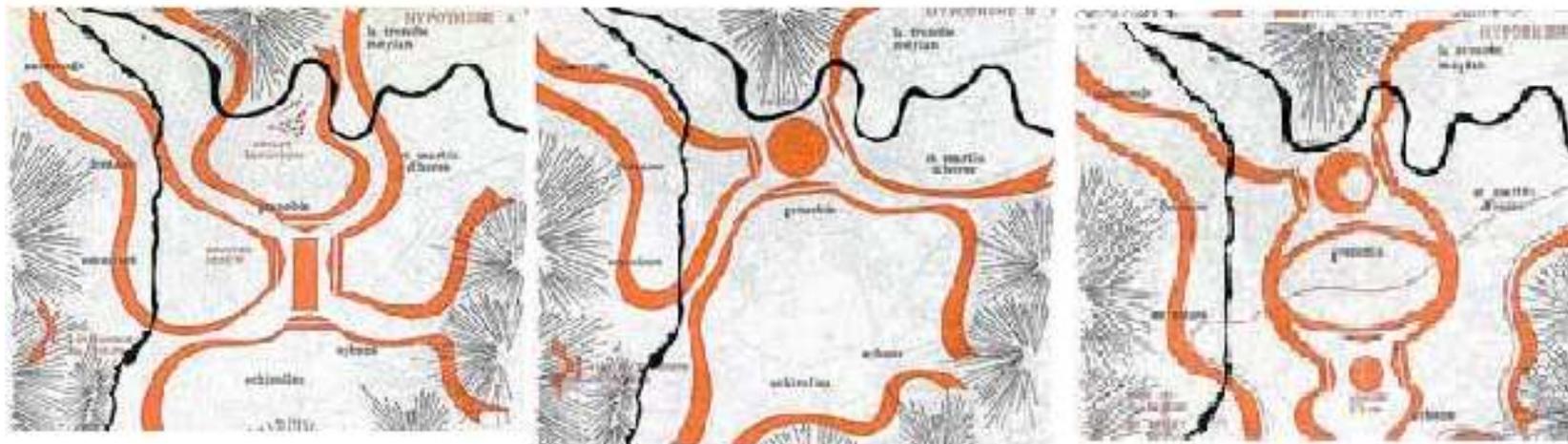
LE DEVENIR DU PLAN BERNARD

// LA CRÉATION DE L'AGENCE MUNICIPALE D'URBANISME (AMU)



Les différentes options testées par l'agence municipale d'urbanisme pour l'urbanisation de la ZUP de Grenoble - Échirolles

Jacques Joly, Formes Urbaines et pouvoir local : le cas de Grenoble des années 60 et 70, 1995



CHRONOLOGIE

1958 - 1973

“

Grenoble a vécu l'évènement olympique, a donné au monde entier le spectacle d'une mutation sans précédent. (...) Il reste tant à faire (...) en nous appuyant sur les travaux de l'Agence d'urbanisme et du Bureau d'implantation des entreprises nouvelles.

Hubert Dubedout, mars 1968

1959

→ Décrets rendant obligatoire la réalisation d'un Plan directeur d'urbanisme dans les villes de plus de 10 000 habitants et créant les Zones d'urbanisation prioritaire (ZUP).

1961

→ Élection du maire de Grenoble Albert Michallon.

FIN 1962

→ **Plan directeur Intercommunal**
Désignation par l'État de l'architecte-urbaniste Henry Bernard pour réaliser le Plan directeur (21 communes).

1966

← **Création de l'Agence municipale d'urbanisme (AMU)**
La municipalité grenobloise, qui souhaite s'affranchir de la tutelle de l'État, crée son agence.

1965

← **Publication du Plan directeur du groupement d'urbanisme de Grenoble** par le préfet de l'Isère. Le nouveau maire de Grenoble, Hubert Dubedout, remet en cause le Plan directeur.

1964

← **Grenoble future cité olympique**
Le 28 janvier, le CIO annonce que Grenoble est retenue pour organiser les X^e Jeux olympiques d'hiver.

1967

→ **Création de l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise**
En février, les communes du groupement d'urbanisme de Grenoble créent un syndicat intercommunal d'étude des problèmes d'urbanisme de la région grenobloise, le SIEPURG (ancêtre du SIEPARG).
Le 15 avril, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise (AUAG) est créée par arrêté du préfet de l'Isère.
Le 25 décembre, la loi d'orientation foncière impose aux agglomérations d'établir, sous l'autorité du préfet, un Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

1973

← **Naissance de l'AURG**
L'AUAG devient l'AURG, Agence d'urbanisme de la région grenobloise au moment où elle réalise le Schéma d'aménagement et d'urbanisme (SDAU).

FIN 1968

← **Livre blanc**
L'Agence d'urbanisme de l'agglomération grenobloise publie un Livre blanc, fruit des études menées pour proposer un programme général d'aménagement sur une aire couvrant 101 communes, 1 220 km², où 430 000 habitants sont recensés.



*Des experts pluridisciplinaires
au service de vos stratégies
et de vos projets.*

*Des réflexions
et adaptations en cours
pour vous accompagner
dans le changement.*



21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurq.asso.fr
www.aurq.org

Vous aider à concevoir aujourd'hui les territoires de demain

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

MERCI POUR VOTRE ATTENTION



21, rue Lesdiguières - 38000 Grenoble
Tél. : 04 76 28 86 00 • Fax : 04 76 28 86 12
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org

